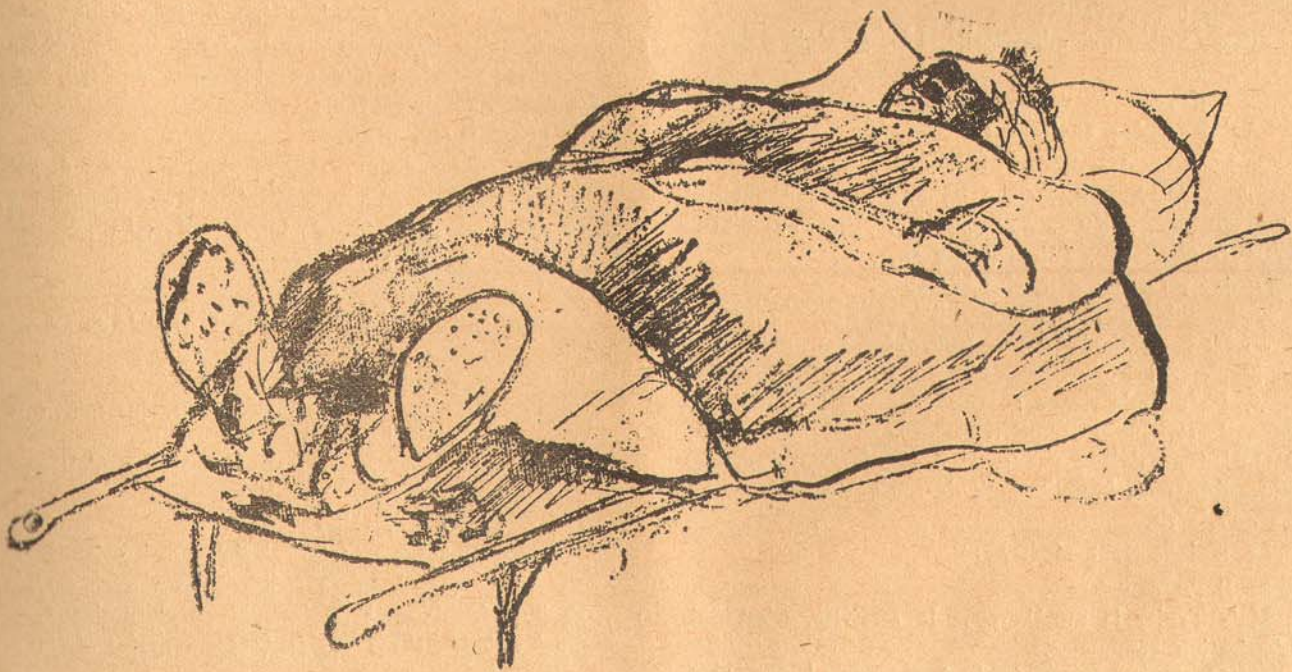


— Vous voulez couper ?... Vous voulez ?...
 — Mais, sacré Dieu ! tonne Thopça, cette jambe est-elle à moi, oui ou non ?
 — Non, dit Quelcy, glacial.
 — Elle est à vous, peut-être ?
 — Oui.
 — C'est magnifique. Cette jambe est à vous ?
 — D'autant plus que je vais la couper.
 — Vous me couperiez plutôt le cou.
 — Si vous voulez, mais je couperai la jambe.
 — Non, non et non. Elle est à moi... Je suis chirurgien, il me semble.
 — Moi aussi.
 — Non, Monsieur ! Pas ici, monsieur ! Ici, tout le monde est médecin, monsieur ! Et le chirurgien, le seul chirurgien, le chirurgien-chef, le voilà, c'est bibi.
 — Eh bien moi, je suis le médecin traitant... J'ai la responsabilité de ma salle et de mes hommes... J'ai décidé qu'on amputerait cet homme... Par conséquent, c'est à moi de...
 — Vous me direz tout ça plus tard... Mesdames, passez-moi la cuvette... Ce type crèvera si on attend... Non de Dieu, quelle odeur !... Ah ! pour du camembert...
 — Je vous prie de sortir, Monsieur Thopça.
 — Je suis ici chez moi, Monsieur Quelcy.
 Allez demander au médecin-chef une autorisation de séjour dans cette chambre et je vous permettrai de nous regarder.
 — Parfaitement, je vais chez le chef... Je vais chez le chef... et nous verrons...
 Quelcy sort en trombe et laisse la porte ouverte.
 — C'est un enfant ; déplore Thopça...
 Mais des pas hâtifs piétinent le couloir.
 Entrée de Conches tirailé par Quelcy.
 — Voyons, voyons... voyons... voyons...

— M. Thopça vient me voler ma jambe... oui, mon colonel.
 — Qui ?
 — M. Thopça.
 — Pourquoi.
 — Je vous dis qu'il m'a volé ma jambe, mon colonel.
 — C'est entendu. Mais quelle jambe ?
 — Celle de cet homme.
 — Cet homme ? Qui est-ce ? Je ne le connais pas.
 — Moi non plus.
 — Alors ça ne fait rien.
 — Oh ! si mon colonel, cette amputation m'appartient... Je l'ai soignée, surveillée, je l'ai réservée, cette jambe, elle est à moi... Dites qu'elle est à moi.
 — Tout ce que vous voudrez, mon cher enfant... Prenez cette jambe si ça vous fait plaisir...
 — Et moi ? dit Thopça sarcastique.
 — Eh bien, heu... heu... mon cher Thopça... Je ne peux pas vous... prenez l'autre... oh... oh... prenez l'autre jambe...
 Il rit, se trouvant fort gai et spirituel.
 Thopça adoucit sa voix. Oh ! le chat, le tzigane, le ténor...
 — Mon colonel, tous vos avis sont des ordres... Surtout quand votre finesse... votre tact... cependant... on ne peut couper l'autre jambe dont cet homme pourrait avoir besoin... Ensuite, cela n'arrangerait rien... C'est la jambe malade qu'il me faut.
 — Il y a donc... heu... heu... une jambe malade ?
 Thopça s'approche du blessé, et manipule sa plaie, comme, tout à l'heure, Quelcy. Conches assure son monnaie.
 — Tiens ! murmure Thopça.
 — Qu'est-ce ?
 — Le malade est mort.

LOUIS DELLUC.



(Dessin de A.-D. de Segonzac)



L'alcoolisme et la classe ouvrière

On avait dit que la loi de huit heures favoriserait l'alcoolisme. On le croyait si fort qu'on réclama une enquête sur ce thème : « L'augmentation des loisirs ouvriers résultant des diminutions successives de la durée du travail... a-t-elle eu pour conséquence une fréquentation plus grande des débits de boisson et une augmentation de l'alcoolisme ? » L'enquête a été faite, d'un côté par des statistiques, de l'autre par les déclarations des inspecteurs du travail, par les témoignages des industriels, des conseillers prudhommes, des organisations patronales et ouvrières (dans la proportion d'un ouvrier contre neuf patrons). Sa publication vient de s'achever dans le *Bulletin du ministère du Travail* (1) : elle prouve exactement le contraire de ce qu'on espérait lui faire prouver.

« Les témoignages recueillis au cours de l'enquête et que corroborent les statistiques fiscales et judiciaires attestent un recul très net de l'alcoolisme dans la population ouvrière, et ce recul est particulièrement net depuis la guerre (2) ».

Pour ne citer que les chiffres essentiels, la consommation de l'alcool en France était avant la guerre d'environ 1.650.000 hectolitres par an ; elle est depuis 1920 d'environ 850.000 hectolitres. Soit, avant la guerre, de 4 litres 17, depuis la guerre, de 2 litres 29 par habitant. La diminution est de près de 45 0/0 (3).

(1) « L'alcoolisme est-il en décroissance dans la population ouvrière ? », *Bulletin du ministère du Travail*, janv., fév.-mars 1923, p. 39 ; avril-mai-juin 1923, p. 117 ; juillet-août-sept. 1923, p. 237 ; oct.-nov.-déc. 1923, p. 357.

(2) *Ibid.*, p. 39.

(3) *Ibid.*, p. 364. Il est à remarquer que, dans le même temps, la consommation du vin a augmenté de 14 0/0. Ces chiffres, bien entendu, représentent l'ensemble de la consommation française, et non pas seulement celle de la classe ouvrière. Or, quand il s'agit d'alcoolisme, il faut bien tenir compte de l'alcoolisme bourgeois, qui, lui, n'a sans doute pas diminué depuis la guerre. Si donc, en 1920 ou 1922, la consommation d'alcool est plus grande que pendant la guerre, cela peut tenir en partie à ce que jamais la « grande noce » n'a été plus brillante que ces dernières années, et que, d'autre part, la France a été envahie plus que jamais par des étrangers fastueux et ivrognes : Anglais, Américains fuyant le régime sec, émigrés russes (car, si l'alcoolisme a très fortement diminué dans la Russie soviétique, il s'est maintenu, avec toute la force d'une tradition nationale, dans les colonies d'émigrés qui attendent, devant un verre de vodka, en France ou ailleurs, la restauration du tsarisme).

Et voilà, devant ces résultats, des gens bien embarrassés. Ce sont ceux qui comptaient, à l'aide de cette enquête, étrangler la loi de huit heures. Ils n'ont plus qu'une ressource : essayer de démontrer que la décroissance de l'alcoolisme n'a aucun rapport avec la réduction de la journée de travail.

C'est à quoi s'emploie, avec la mauvaise foi et l'habileté qui lui sont toutes deux coutumières, le *Bulletin Quotidien* de la *Société d'Etudes et d'Informations Economiques* (4). L'article vaut qu'on l'analyse. Il commence par reconnaître que l'alcoolisme « paraît » avoir décliné sensiblement parmi — j'allais écrire la classe — la « population » ouvrière : « Patrons, secrétaires de syndicats, inspecteurs du travail ont affirmé à peu près tous que les ouvriers s'enivraient moins que par le passé, et que notamment ils faisaient beaucoup moins le lundi et buvaient moins au cours de la journée de travail. »

Mais quelles sont les causes de ce fait ? Le *Bulletin Quotidien* commence par en énumérer trois qui, pour être « d'ordre purement matériel », n'en ont « pas moins » un effet certain (5) : la suppression de l'absinthe (qu'il considère, à tort sans doute, comme la plus importante), le haut prix des alcools, et les mesures législatives tendant à restreindre la circulation et la consommation de l'alcool et à régler l'ouverture de nouveaux débits de boisson.

Nous ne songeons nullement ici à nier l'importance de ces causes. Nous sommes même fort heureux d'enregistrer un aveu : « Le haut prix des alcools, dit le *Bulletin de la S. E. I. E.*, n'a pas contribué médiocrement à en restreindre la consommation. » Tiens ! tiens ! L'ouvrier doit donc se restreindre ? On nous avait pourtant montré combien, pendant et depuis la guerre, il s'était enrichi, et combien son salaire démesurément accru lui

(4) N° 54, du jeudi 6 mars 1924. Il faudra étudier, un jour, en détail, le mécanisme de cette société, organe de la haute métallurgie, dirigée par un agrégé d'allemand, André François-Poncet (agent à la fois du gouvernement et du Comité des Forges) : la S. E. I. E., qui salarie et domestique quelques-uns des meilleurs parmi les jeunes universitaires français, est l'organe-type du grand capitalisme intelligent ; c'est, dans la grande misère des « intellectuels », un puissant instrument de corruption.

(5) Ce « pas moins » est un poème. L'auteur de l'article, économiste libéral et probablement catholique (de l'école de Le Play), répugne visiblement à expliquer un fait qu'il appelle moral, comme la décroissance de l'alcoolisme, par des causes économiques, — ce qui serait sacrifier au matérialisme historique.